qui ne doit pas être dépassée. C'est à qui s'est attachée la Commission et elle y est parvenue.

Sur l'ensemble des budgets, le projet de M. Rouvier réalisait une diminution de 130 millions, celui de la commission en réalise une de 146 millions, soit 14 millions d'économies de plus. Elle ne s'est pas bornée à réduire certaines dépenses dans cette mesure : elle a révisé soigneusement les économies présentées par le gouvernement et ne les a pas toutes approuvées, notamment en ce qui concerne l'instruction primaire.

Les réformes de la commission ne sont pas des dégrèvements ce sont des dégrèvements par compensation de façon à assurer le même revenu au Trésor.

On a proposé l'emprunt pour l'allègement de la dette flottante, mais il ne semble pas nécessaire d'augmenter les disponibilités du Trésor. Du reste, le gouvernement qui seul peut prendre l'initiative d'une telle mesure ne s'est pas prononcé à cet égard.

M. Ribot. — La politique que le pays désire n'est pas une politique de dégrèvement, mais une politique de sincérité et de lumière. Il faut dire la vérité au pays et ne pas s'attarder dans la formule : Pas d'emprunt. Pas d'impôt, alors que les dépenses extraordinaires ne sont payés que sur l'emprunt. Si les impôts sont nécessaires, il faut le dire franchement au pays. (Très bien, très bien). On a développé à l'excès le plan de reconstitution militaire; on s'est laissé entraîner trop loin dans les constructions scolaires.

Dans un pays comme le nôtre on ne peut se passer ni d'impôts directs, ni d'impôts indirects. Cette dualité est un grand élément de sécurité.

Tandis que les recettes restaient en deçà de 3 milliards les dépenses ont dépassé ce chiffre. Le déficit existe donc, même dans le budget ordinaire. Il est de 40 millions pour 1887. Les économies sont une bonne chose ; mais on ne peut réduire les dépenses de 2 ou 300 millions.

L'instabilité du ministère est un obstacle sérieux aux véritables économies.

Ce qui est menaçant, c'est l'existence des budgets d'emprunt. On fait dépenser par les compagnies, par le Crédit foncier et par les communes des sommes considérables dont les annuités retombent finalement à la charge de l'Etat.

La seule façon d'alléger ces charges c'est de modifier résolument le programme des travaux publics. Les conventions avec les compagnies de chemins de fer et les chambres de commerce auraient dû au moins permettre de fermer le Grand-Livre tandis qu'il est ouvert d'une façon permanente.

Il faut surtout se garder des innovations dangereuses, de celles qui ne sont pas réclamées ardemment par l'opinion, et qui demandent, d'ailleurs, des études spéciales. On n'improvise pas en matière fiscale surtout quand il n'y a pas même de budget. (Très bien très bien. Applaudissements sur plusieurs bancs.)

La commission supprime les droits sur les boissons et reporte l'impôt sur l'alcool. Malheureusement quoi qu'en dise M. Amagat, la consommation d'alcool tend à augmenter en France et les victimes de l'alcoolisme deviennent de plus en plus nombreuses. C'est là une mesure dangereuse et imprudente. (Très bien, très bien.)

M. Ribot met la Chambre en garde contre le invocations dangereuses : « On n'improvise pas les réformes fiscales; la sagesse serait de voter le budget tel quel et de s'occuper ensuite des réformes. »

L'orateur, croit aussi que, dans la discussion du budget, il faut éviter les crises ministérielles. (Bruit à gauche.

M. Clémenceau, interrompant : — Vous en avez vous-même provoqué plusieurs.

M. Ribot réplique : Si nous faisions le compte, je crois que nous aurions les avantages. (Rires).

M. Clémenceau. — Chaque fois qu'un ministère est renversé c'est vous qui déterminez la chute. (Rires).

M. Ribot. — Vous avez beaucoup d'esprit, mais ce n'est pas avec de l'esprit qu'on gouverne. (Approbation au centre.)

L'orateur, reprenant son discours, critique le projet de la commission.

Il n'accepte pas les théories de la commission du budget sur le régime des boissons et il espère que la Chambre ne voudra pas sacrifier nos finances et l'avenir de la France à ces théories. (Applaudissements.)

La suite de la discussion est ajournée à la prochaine séance qui est fixée à jeudi.

M. Basly demande à la Chambre de siéger vendredi pour discuter les projets d'intérêt social.

M. le Président objecte la nécessité de discuter rapidement le budget.

La Chambre statuera jeudi sur la proposition de M. Basly.

La séance est levée. Séance jeudi.

L'ASSOCIATION

du fermier et du propriétaire

Tout le monde est d'accord aujourd'hui pour reconnaître que le sort de l'agriculture mérite la plus grande attention, et bien des remèdes ont déjà été proposés pour hâter la guérison de « l'homme malade. » Nous recevons aujourd'hui de M. Albert Perquier, ancien conseiller général de la Seine-Inférieure, une bien intéressante communication dans laquelle il expose les grandes lignes d'une réforme qu'il croit capable d'améliorer la situation du fermier et du propriétaire. Il est certain qu'elle soulèvera des objections et qu'on ne peut en demander l'application sans que l'étude en soit approfondie; mais, telle qu'elle est exposée par M. Perquier, dont la compétence est indiscutée, elle présente un très-vif intérêt :

Quand le foin manque au râtelier, les chevaux se battent. Ne serait-ce pas un peu parce que la caisse du fermier, comme celle du propriétaire, est vide, que, s'ils ne se battent pas encore, fermier et propriétaire n'entretiennent plus, souvent de nos jours, les rapports déférants d'une part, bienveillants de l'autre, qui existaient au temps de la prospérité ? J'incline à le croire.

Le fermier se plaint de ne pas réaliser de profits, il ne paye pas régulièrement ses loyers, en cours de bail, et sollicite une réduction : le propriétaire retorque par les dépenses de café de Monsieur, de luxe de toilette de Madame; il argue, d'ailleurs, de son contrat, n'ayant point participé aux profits lorsque l'opération était fructueuse ; il n'est pas toujours d'humeur à subir une part de perte, car il résiste plus ou moins, et les relations s'aigrissent.

Sans même envisager le point de vue supérieur le point de vue social, il est essentiellement préjudiciable aux deux associés qu'un accord parfait n'existe pas entre eux. Il est en outre à craindre que la crise actuelle se prolongeant, s'aggravant même, l'antagonisme n'aille en s'accentuant, d'autant que les Ecoles socialistes collectivistes et autres ne manqueront pas de chercher à faire des prosélytes dans nos campagnes. Fâcheux symptôme ! N'entend-on pas déjà des cultivateurs soutenir que, l'exploitation de la ferme ne fournissant pas de bénéfices suffisants, le propriétaire n'a plus qu'à renoncer à tirer un loyer de sa terre.

Sans aller jusqu'à l'application d'un système, propre parent de l'axiome : *La terre à celui qui la cultive*, système qui aurait pour conséquence, s'il était mis en vigueur, la ruine de la majeure partie de la fortune publique, on peut, on doit même envisager l'éventualité (elle s'est produite dans d'aucuns départements, dans l'Aisne spécialement) du manque absolu de fermiers. Sans méconnaître les influences étrangères à la question spéciale dont il s'agit, qui empêchent bon nombre de gens de s'adonner à l'agriculture, il se conçoit aisément néanmoins, qu'un homme sage, réfléchi, répugne à prendre l'engagement d'acquitter chaque année un loyer de... par hectare, alors qu'il est fondé à craindre que la valeur du produit de cet hectare ne diminue dans une proportion plus ou moins considérable et peut-être progressive.

Or, sous le régime ou loyer payable en argent, il n'est pas discutable que le fermier assume seul le risque de la dépréciation des produits de la terre. N'y aurait-il pas lieu, précisément *en ce qui concerne ce loyer*, de garantir le fermier contre les chances de cette dépréciation, tout en mettant le propriétaire à même de profiter d'une amélioration si elle venait à se produire.

Le métayage, tel qu'il se pratique dans certaine partie de la France, a pour base l'association complète du propriétaire et du fermier. Si la spéculation réussit, l'un et l'autre profitent; si elle échoue, métayer et propriétaire subissent chacun la perte. Ce système d'association étroite ne convient guère au tempérament cauchois; pour maintes raisons inutiles à préciser, nous n'aimons pas emmêler un écheveau d'intérêts, il est trop malaisé à dévider.

Mais n'est-il pas une autre forme d'association moins intime, s'adoptant mieux au caractère de notre région ?

Pourquoi ne pas substituer le payement en nature au payement en espèces ?

Pourquoi ne pas adopter le système suivant !

En moyenne, telle ferme produit annuellement x sacs de blé,

x mines d'avoine,

x pouches de colza.

Blé, avoine et colza ont valu, en moyenne, durant les deux, les cinq dernières années x francs. Disons que le fermier devra annuellement à son propriétaire, non plus une somme fixe en écus, mais un chiffre *invariable* de sacs de blé, de mines d'avoine, de pouches de colza, dont la valeur représentera (tout le moins au jour de la signature du contrat) le montant de la location de la terre. — Vienneut des fluctuations dans les cours des denrées, en ce qui concerne son loyer, le fermier n'aura point à s'en préoccuper, ce sera le propriétaire qui en pâtira ou en bénéficiera. — Quant au fermier, n'ayant à acquitter qu'une quantité déterminée de fruits, il continuera, comme sous le régime actuel, à être intéressé à tirer de son exploitation la plus grande somme de produits.

Comment le propriétaire convertira-t-il en argent le loyer de sa terre qui lui aura été compté en nature ?

S'il réside sur les lieux, il pourra vendre directement ses denrées.

S'il n'habite pas le voisinage de son domaine, le plus souvent, il trouvera convenance à confier à confier à son fermier le soin de réaliser, *pour son compte*, la portion de récolte qui lui appartient.

De la sorte, entre fermier et propriétaire s'établit une réelle communauté d'intérêts, une manière de société en participation; l'apport du propriétaire, c'est la terre, les bâtiments ruraux ; celui du fermier, c'est son industrie, son matériel d'exploitation. L'un comme l'autre a droit à une part d'intérêt, mais il est équitable que cette part soit proportionnelle aux résultats de l'opération.

Cette modification radicale de nos usages aurait ou devrait avoir pour effet, ce me semble de faciliter le recrutement des fermiers et d'arrêter et de prévenir ce funeste antagonisme entre propriétaire et fermier, dont les premiers symptômes se manifestent aujourd'hui. Je n'ignore pas qu'un certain nombre de difficultés sont inhérentes au système, la date de livraison des fruits qui devrait être rigoureusement stipulée et observée, leur qualité, etc.; et lorsque le propriétaire s'entendrait avec son fermier pour la réalisation de sa part de récolte, la fixation de la moyenne des cours qui servirait de base au règlement à intervenir.

Il n'est pas douteux que le régime actuellement en vigueur, c'est-à-dire le payement en argent, est plus simple, plus commode, mais il ne faut point oublier que nous avons affaire à un malade, et, pour diminuer ses souffrances, lorsqu'elles sont intenses, quel est celui qui refusera d'étudier les propriétés de tel ou tel remède !

Alb. Perquer.

NOUVELLES DU JOUR

Le règlement de l'affaire de Damas

Berlin, 31 janvier. — Suivant une dépêche privée de la *Post*, l'incident du consulat français à Damas, serait terminée; la Porte aurait promis de punir le coupable.

L'arrêt rendu dans l'affaire Vigneau

Paris, 31 janvier. — Voici le texte de l'arrêt rendu dans l'affaire Vigneau :

« Attendu qu'il résulte des débats, qu'à deux reprises différentes, au cours d'une instruction où le nommé Ribaudeau, était l'objet de graves soupçons qui ont abouti à son arrestation et à son renvoi en police correctionnelle, le juge Vigneau, a proposé audit Ribaudeau de venir dîner avec lui dans un établissement public et l'a fait asseoir à sa table avec son greffier;

» Attendu que le juge Vigneau explique sa conduite, par la nécessité où il se trouvait d'empêcher toute communication entre les témoins Wilson et Ribaudeau, dont la confrontation n'était pas achevée au moment où arrivait pour chacun la nécessité de prendre le repas du soir. Mais qu'à supposer qu'il n'y ait pas de combinaison plus décente, lui permettant d'atteindre le même but, le juge Vigneau ne saurait au moins se justifier, d'avoir fait asseoir Ribaudeau à la même table que lui ; qu'en cela il a compromis déjà dans une certaine mesure la dignité de son caractere;

» Attendu qu'il l'a compromise bien plus gravement, lorsque, dans la matinée du 7 janvier, il a engagé avec le témoin Legrand une conversation téléphonique dont l'initiative était sensée partir de l'avenue d'Iéna, soupçonnant une entente entre Wilson et Legrand, mais sans prétendre tirer des réponses de ce dernier, des moyens d'information;

» Cela est vrai à certains égards, mais n'empêche pas qu'il ait puisé, dans les réponses de Legrand, la confirmation des soupçons et qu'il en ait conclu la nécessité de prendre, contre l'inculpé Wilson, une mesure de rigueur, que la veille au soir, il n'estimait pas être suffisamment justifiée;

» Qu'aussi le juge Vigneau a employé un procédé s'écartant des règles de la loyauté que doit observer toute information judiciaire et constituant, par cela même, un acte contraire au devoir et à la dignité d'un magistrat ;

» Attendu toutefois, en ce qui touche l'application de la peine, que, d'une part on doit tenir compte à Vigneau de ce que ses chefs hiérarchiques, tout en signalant les faits relevés à sa charge et qu'il avait spontanément révélés, ont reconnu qu'il avait usé vis-à-vis d'eux d'une franchise qui met sa bonne foi hors de doute,

» Qu'il ont, de plus attesté, que, dans ses longs services antérieurs il a toujours fait preuve d'une correction parfaite et d'une irréprochable probité ;

» Que, d'autre part, il y a lieu également de prendre en considération la mesure qui l'a relevé de ses fonctions de juge d'instruction et dont la publicité inévitable n'a pu qu'affliger péniblement un magistrat jaloux de sa réputation :

» Par ces motifs et vu l'article 50 de la loi du 20 août 1880, prononce contre le juge Vigneau, la peine de la *censure simple* et le condamne aux dépens.

» Autorise la publication de la présente décision. »

La capture du voleur de 300.000 francs

L'auteur du vol de 300.000 francs, commis récemment à Paris, a été arrêté hier à Orsova par la police, au moment où il se disposait à passer la frontière.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Le commerce de l'Allemagne en 1887

La situation générale de l'industrie allemande en 1887 paraît donner toute satisfaction.

« La crise, dit un journal belge auquel nous empruntons ces renseignements, qui a duré pendant tant d'années semble enfin avoir disparu et les fabricants considèrent l'avenir avec plus d'espoir.

» Nous ne possédons pas encore les chiffres du commerce de l'Allemagne pendant l'année 1885, mais nous pouvons dire dès maintenant que l'Allemagne aura lieu d'être satisfaite de l'année qui vient de s'écouler. En 1886, les importations s'élevaient à 2.944.670.000 marks et les exportations à 3.051.370.000 marks. Il est certain que les exportations de 1887 auront accru la différence entre les sorties et les entrées de 1886, car les résultats du commerce des 11 premiers mois de 1887 donnent une augmentation pour presque tous les articles exportés, tandis que fort peu d'articles importants sont en hausse à l'importation.

» En ce qui concerne l'industrie textile, 37.317.200 kil. d'articles de coton ont été exportés pendant les onze premiers mois de 1887, contre 24.198.900 en 1886; 26.846.300 kil. d'articles de laines, contre 25.923.400; 6.080.870 kil. d'articles de soie, contre 5.345.500 et 5.111.000 kilog. de vêtements confectionnés, contre 4.936.500.

» Quant aux importations de matières brutes, elles ont été, en général, plus grandes qu'en 1886, les chiffres ci-après le démontrent : coton, 185.019.600 kilog. pendant les 11 premiers mois de 1887, contre 156.001.200 kilogr. en 1886 ; laine, 102.198.100 contre 103.312.400 kilog., lin, 43.695.600 contre 33.098.600 kilog., chanvre, 45.261.880 contre 29.926.100 kilog., jute, 50.755.700 contre 40.587.600 kilog.

La laine à Londres

(De notre correspondant spécial)

Londres, 31 janvier.
(Wool Exchange, City).

L'ouverture de notre première vente de l'année a eu lieu ce soir au milieu d'une affluence considérable d'acheteurs de tous pays et l'animation aux achats est extrême.

Le choix offert bien que limité comme quantité était néanmoins assez varié pour que les cours établis pour chaque genre puisse être fixé avec exactitude. D'une façon générale l'Australie est aux cours extrêmes des journées les plus chères de décembre avec une tendance à la hausse qui se traduit assez fréquemment par une avance de 1|2 denier avance qui, étant donné le nombre des hésitants, va se généraliser dans le courant de la semaine. Les Cap sont en hausse de 5 à 10 0|0 les suints surtout sont toujours en forte hausse.

En détaillant les genres et qualités offerts voici comment les cours s'établissent :

En suints supérieurs Port-Philipp ou Sydney de 10 à 11 1|2 prix très fermes. Suints moyens de 8 à 10, sans changement pour les toisons, mais souvent 1|2 denier de hausse pour les pieces ; petits suints, genre de négoce, très souvent une avance de 1|2 denier pour pieces et toisons.

En scoured au contraire ce sont les meilleurs genres qui sont en plus forte hausse de 5 à 8 0|0 ; les genres défectueux restant sans changement.

(AVIS DIVERS)

Londres, 31 janvier.

La première séance de la première série d'enchères de laines coloniales vient d'avoir lieu sur notre marché.

On y a offert et adjugé les quantités suivantes : 3.328 balles Sydney, 461 b. Port-Philippe, 257 b. Adélaïde, 50 b. Swan-River, 853 b. Nouvelle-Zélande. Ensemble 4.929 b. d'Australie et 1.610 b. du Cap de Bonne-Espérance. Total 6.539 balles des colonies.

Pour presque tous les genres, il y a un demi-denier de hausse sur les cours de clôture de décembre, qui étaient 5 0|0 plus élevés que la moyenne de cette série.

Pour cette série de ventes, qui doit se prolonger jusqu'au 1er mars prochain, on pourra offrir les quantités suivantes : 236.175 balles d'Australie et 47.738 balles du Cap de Bonne-Espérance. Ensemble environ 283.913 balles des colonies.

Le choix des laines est trop restreint et morcelé pour former une opinion sur plusieurs genres. Beaucoup de types manquent.

Le concours des acheteurs anglais est fort nombreux; celui des étrangers dépasse la moyenne.

Les mises à prix se font avec entrain dans toutes les directions sur les qualités mérinos ou croisées pour le peigné comme pour la carde.

L'exportation est assez active pour l'Allemagne et la France, surtout dans les laines courantes à peigne.

Paul Pierrard.

« Acheteurs nombreux, bon entrain. Prix Australie et Cap fermement maintenus. »

Frèd. Huth et Cie.

Laines

Anvers, 31 janvier.

Cote officielle			*Achet.*	*Vend.*
Laines en suint sur	. . .	mars	1.38	1.41
» »	. . .	avril	1.38	1.41
Peignés français La Plata sur		mars	4.85	4.92 1|2
» »	»	avril	4.87 1|2	4.92 1|2
» »	»	mai	4.87 1|2	4.92 1|2
» »	»	*juin*	4.87 1|2	4.92 1|2
Peig. allemands d'Austr. sur		avril	5.75	5.90
» »	»	mai	5.75	5.90
» »	»	*juin*		5.90
Peig. allemands La Plata sur		avril	5.05	5 10
» »	»	mai	5.07 1|2	5.10
» »	»	*juin*	5.07 1|2	5.10

Peignés allemands de La Plata, vente 5.000 kilos.

Marché ferme. — En disponible il a été traité 48 balles de La Plata.

Marchés anglais

Leicester, 28 janvier.

Une amélioration notable s'est fait sentir dans la bonneterie. Cette semaine dans un ou deux de nos départements, toutefois l'année s'ouvre moins satisfaisante qu'on ne l'avait espéré.

Dans les fantaisies les spécialités sont surtout demandées, les produits de coton l'étant fort peu.

Dans le marché de laine, les affaires sont faibles, les transactions effectuent au jour le jour.

Les prix sont bien maintenus.

La demande est moyenne pour les fils aux cours derniers,

Kidderminster, 28 janvier.

Le commerce du fil a été très calme. Les acheteurs apparemment, se sont pourvus pour longtemps. D'un autre coté aucun désir de vendre. Les filateurs sont fermes, et la légère avance faites avant Noël est maintenue.

L'inactivité présente est évidemment causée par le retard que met le commerce des tapis à s'ouvrir, le commerce s'améliore toutefois et les commandes à livrer y correspondent. Des livraisons inportantes de tapis ont été faites.

Leeds, 28 février.

Les acheteurs pour les articles « tweds » molleton. « unions » et de « twils » sont beaucoup plus nombreux depuis quelques jours. Les prix demeurent fermes.

Les articles plus fins se vendent bien aux marchés de Londres d'Ecosse et d'Irlande. Les commissionnaires ont des ordres et les fabricants bien alimentés.

Bradford, 30 janvier.

Laines. — L'avance des prix obtenue en décembre se maintient en ce qui concerne les matières brutes quoique les consommateurs soient peu enclins a opérer largement. Les laines bien poussées et les « halfbred » sont surtout fermes. La demande pour l'exportation est toute de détail. Les fils pour le commerce de l'intérieur sont produits en bonnes quantités mais avec des prix plus satifaisants.

Les tissus ne sont guère actifs.

Canterbury, 28 janvier.

Laines. — Les prix des laines de Kent sont assez stationnaires.

Les détenteurs ne semblent pas disposés à faire aucune concession en vue d'encourager les affaires.

Condition publique de Roubaix

Relevés mensuels comparatifs :

Mouvement du mois de Janvier 1886

58	Colis de soie	. . . . .	4.349 k.
10.979	» de laine peignée.	. . . .	1.182.385 »
2.245	» de laine filée.	. . . .	240.433 »
16	» de blousses	. . . . .	1.918 »
1.807	» de coton	. . . . .	194.771 »
15.105	colis pesant ensemble.	. . .	1.623.856 k.

Décreusage . . . . . 113 1/2 opérations
Titrage . . . . . 1.199 ./. »

Mouvement du mois de Janvier 1887

143	Colis de soie	. . . . .	9.022 k.
24.614	» de laine peignée	. . .	2.651.492 »
2.987	» de laine filée.	. . . .	371.126 »
274	» de blousses	. . . . .	29.803 »
1.745	» de coton	. . . . .	186.823 »
29.763	colis pesant ensemble	. . .	3.198.266 k.

Décreusage . . . . . 109 .|. opérations
Titrage . . . . . 1.495 .|. »

Mouvement du mois de Janvier 1888

120	Colis de soie	. . . . .	8.479 k.
16.242	» de laine peignée	. . .	1.749.247 »
2.488	» de laine filée.	. . . .	267.268 »
298	» de blousses	. . . . .	32.334 »
1.133	» de coton	. . . . .	121.593 »
20.281	colis pesant ensemble	. . .	2.178.921 k.

Décreusage . . . . . 141 .|. opérations
Titrage . . . . . 1.224 .|. »

Le Directeur, A. Musin.

Situation Météorologique. — Paris, 31 janvier. — Une dépression s'est avancée brusquement près de Shields (741 mm) et la baisse barométrique est très rapide sur le versant nord-ouest de l'Europe. Le vent souffle du Sud-Ouest vers le Pas-de-Calais et sur la Baltique ; il est fort du Nord Ouest dans l'ouest des Iles-Britanniques, où le baromètre va remonter. La pression est élevée au centre de la Russie ; elle reste basse sur le bassin de la Méditerranée. Les pluies sont tombées sur les Iles-Britanniques, en Bretagne et en Algérie.

La température est extrêmement basse dans le centre et l'est de la France et dans le Nord de la l'Allemagne. Elle monte sur l'ouest et le nord du Continent. Ce matin, le thermomètre marquait — 27 degrés à Archangel — 17 à Munster — 16 à Besançon — 8 à Paris, — 6 à Marseille, — 4 à Haparanda, 5 à Brest et 10 à Tunis.

En France, le temps est à la pluie et à la neige, excepté dans le Sud, avec température un peu moins basse. — A Paris, hier, beau temps, froid rigoureux.

Température : maxima, — 4 degrés 8. minima. — 11 degrés 8, moyenne d'hier, — 8 degrés 0, inférieure de 11 degrés à la normale.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le 55me tirage des obligations des villes de Roubaix-Tourcoing, emprunt 1860, a eu lieu mercredi matin, de neuf heures à midi, à l'Hôtel-de-Ville de Roubaix, en présence de MM. Fidèle Lehoucq, adjoint, E. Monmarché et H. Dhallunin, conseillers municipaux de Tourcoing et MM. Pierre Destombes, adjoint, N. Comerre et Roche, conseillers municipaux de Roubaix, et M. Bulté, receveur municipal de Tourcoing.

Voici le resultat de cette opération :

Une obligation de 10.000 fr.

Numéro sorti : 34792.

Deux à 1.000 fr. : 38.630 43925.

Dix à 500 francs :

16.092	32.497	37.292	52.884	33.198	22.555
16.180	603	39.844	15.808.		

Dix à 200 francs :

51.698	11.215	14.762	44.959	48.157	15.469
52.899	23 312	13.968	48.917		

Cent à 100 francs :

20.019	56.737	26.105	38.045	4.168	45.674
47.833	26.052	43 660	19.202	21.307	34.902
26.072	1.107	38.566	26.421	59.290.	
2.416	12.053	52.468	37.522	42.506	15 885
25.347	13.925	10.505	17.478	6.873	12.347
43 606	41.256	87.			
50.763	33.509	35.949	58.837	46.255	44.456
34 170	14.149	38.136	26.038	30.436	59.550
75.480	53.201	52.147	29.701.		
13.299	23.658	55 475	21.218	29.710	43.764
32.725	59.645	29 365	44.129	35.073	16.725
8.413	34 343	50.773	3.665	53.600	4.844
24.677	40.975	13.784	58.389	34.722	58.079
39.513	40.090	16.170.			
11.355	2.877	29.909	36.467	34.588	48.386
50 871	21.615	45.461	9.464	43.745	52.623
13.883	4.871	14.456.			
56.891	54.048	53.032	54.515	49.199	52.793
15.001	30.447	58.257	25.267		

Quatre cent vingt obligations à 50 francs :

35.009	21.731	15.014	19.020	3.088	22.690
28.009	6.090	45.254	22.501	15.195	43.360
2.399	55.644	3.942	53.873	6.753	27.601
6 686	5 541	22.659	56.241	22.137	57 843
12 555	48.416	19.757			
43.263	25.194	4.653	24.432	42.556	23.965
6.108	54.254	25.959	40.580	46.295	40.360
18.496.					
41.024	36.195	6.098	16.876	28.470	10.006.
5.147	13.144	21.660	50.506	18.767	5.473
42.831	37.546	49.680	7.555	38.153	20.082
24.638	44.514.				
35.997	29.977	38.466	25.737	22.647	53.712
57.190	54.104	50.166	49.881	39.289	22.136
4.787	36 979	58.769	59.513	41 044	26.465
15.112	35.162	18 905	20.606	37.242	
11.433	41 101	6 388	19.031	4.154	7.647
5.204	29 655	12 584	50.104	14.476	27.432
39.099	26 293	4 092	22.026	46.641	19.465
11.289	21.653	16.623	35.934	35.628.	
9.871	52 392	10.209	50.881	2.294	7.113
34.495	8.876	22.950	229	24.487	17.313
6.227	5.255	25.758	49.588	48.577	34.276
47.701	236				
58.151	42.398	47.658	34.281	42.480	49.748
36.593	54 002	20.016	52.929	5.152	40.182
5 545	43.547	44 545	24.476	55.399	7.849
15.753	14.064	4 463	31.831		
39.215	43.251	47.093	35.335	41.855	10.443
17.565	52 800	50.762	18.030	28.488	14.893
8.725	37.171	31.389	34.014	56.177	49.693
17.130	7.211	23 202	3.995		
11.438	40.019	2.599	8.161	17.225	26.681
44.708	48.281	36.405	16.411	9.315	22.859
893	25.102	56 905	55.053	10.064	26.534
18.712	30.022	40.714	44.625		
57.742	22.629	49.351	32.842	53.210	59.881
21.410	9.672	27.165	7.101	54.403	6.941
35 910	43 120	38.387	20.243	47.461	11.414
20.865	58.194	7.720			
3.568	11.265	38.459	48.050	15.412	21.485
7.313	24.563	4.169	36.920	36.296	12.225
59 653	860	1 365	48.242	13.317	30.374
50.342	6 963	2 543	18.231		
27.141	30.318	42.128	40.374	9.076	58.139
24.228	40 781	13.260	10.983	40.350	32.824
42 148	1.589	14.596	59.521	8.173	21.116
6.604	16.183	52.163.			
20.385	48.951	35 883	37.172	24.999	22.781
49.537	56.474	9 690	20.176	34.886	57.969
50.986	37 513	26 519	59.162	39.597	50.832
2.315	38.733	11.378	35.095	4.171.	
19.146	26 529	1.618	33.398	24.526	13.790
51.311	714	23 344	36.497	32.892	5.752
35.303	27.478	16.035	2.591	30.305	59.331
44.575	21.409				
33.983	47.107	56.792	28.300	29.967	40.555
45.034	36 534	34.476	46 854	20.535	25.965
5.619	1.594	3.715	25.917	31.157	187
4 148	43.531	216	59.584	41.462	154
48 923	49.252	39.636	2 940	57.229	47.460
13.594	59.401	33.917	42.887	21.343	3.449
25.509.					
23.677	5.370	36.408	49.970	31.493	38.857
41 682	34.255	38.615	37.735	43.376	9.719
971	52.872	12 447	10.318	23.980	50.239
10.000	22.749	47.201	26.361		
18 375	22.194	11.064	37.395	18.314	42.569
35.536	28 703	47.919	18.882	20.600	49.019
26.763	15 898	24,299	13.029	37.942	35.473
58.810	31.084	21 198	13.952	36.412	25.676
26.344	50.816	34 336	24.996	52.152	38.892
22.636	56 982	46 844	26.649	6.257	10.348
32.374	44 578	13 450	38.887	48.732	59.328
26.384	8.662	10.494	24.705	15.548	1.258
42.350	6 313	54.795	17.977	42.370	
2 465	57.705	29 574	55.953	5.750	50.835
44.829	12 824	50.667.			

Ensuite a eu lieu le tirage de 23 obligations provenant de l'emprunt de 450.000 fr. effectué le 21 mai 1864 en vue des frais d'installation de la distribution des eaux de la Lys.

Voici les numéros sortis, qui sont remboursables à 1.000 fr. chacun :

68	134	276	259	208	394
81	306	219	408	122	83
200	279	180	428	282	236
349	270	289	106	316	

Un concours agricole à Roubaix. — Nous apprenons que Roubaix a été désigné pour recevoir cette année le concours qu'organisera le Comice agricole de l'arrondissement de Lille. La dernière solennité de ce genre en notre ville, remonte à 1876.

Nous n'avons, jusqu'à présent, en ville, à enregistrer aucun accident causé par la neige.

Durant toute la journée de mercredi, les ménagères ont été occupées à balayer leurs trottoirs; sur la Grand'Place, la neige a été amoncelée en petits tas par les balayeurs, de façon à rendre la circulation possible, puis des tombereaux sont venus l'enlever dans l'après-midi.

Dans certains quartiers les gamins ont pu se faire charrier en chaises à glace.

Enfin, nous avons rencontré quelques traineaux dans nos rues.

Un accident mortel. — Mardi soir, vers neuf heures, un ouvrier fondeur de la maison Dispa, du nom de Joseph Virdeels, rentra à sa chambre, à l'estaminet tenu par M. Arthur Squelbut, rue des Longues-Haies prolongée.

Virdeels était légèrement pris de boisson depuis la veille; il avait eu, paraît-il, une contrariété à l'atelier, et voulait « noyer son chagrin ».

Comme il montait l'escalier, et qu'il était déjà parvenu aux dernières marches, son pied glissa, sans doute en raison de la neige qui s'était collée à ses semelles et le pauvre garçon tomba à la renverse, se heurtant la tête soit aux marches de l'escalier, soit à une saillie de la muraille.

On lui prodigua des soins et on l'emmena se coucher.

Une personne avec laquelle il habite, Marie W... le soigna, durant la nuit ; vers trois heures, dans un moment de délire, il sauta à bas du lit et mordit sa compagne au bras.

Celle-ci demanda de l'aide au cabaretier : on replaca Virdeels dans son lit, et, comme on lui demandait s'il souffrait beaucoup, il répondit : « j'ai un peu de mal. »

A cinq heures et demie, sa respiration devint oppressée : on courut chercher M. Druelle, médecin, rue de Lannoy.

Mais comme celui-ci n'était plus qu'à deux cents mètres de la maison, le malheureux expira. Il était six heures.

Virdeels a succombé à une fracture de la partie postérieure du crâne, blessure qu'il s'est faite en tombant dans l'escalier.

La Société de pêcheurs le *Poisson d'Or*, établie chez M. Oscar Lefebvre, rue d'Alma, dans sa réunion du 29 janvier, a voté le renouvellement de la commission; ont été élus :

Président : M. Victor Desplechin; vice-président : M. Amé Boudry ; secrétaire : M. Odendhal Paul ; trésorier : M. Charles Bayart ; porte-drapeau : M. Séraphin Hermance.

La nouvelle commission se met en mesure d'organiser un grand concours de pêche à la ligne international pour le milieu de l'été.

Les sociétés qui naissent. — Par arrêtés du 24 janvier 1888, M. le préfet du Nord autorise la création à Roubaix : 1° Place Notre-Dame, d'une société particulière de dessinateurs en tissus.

2° Rue d'Inkermann, 176, d'une société colombophile dite : *Le Pigeon Roubaisien.*

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

Imprimerie Alfred Reboux. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

Liste électorale. — Délais de réclamation

Nous rappelons aux électeurs que toute demande en inscription ou en radiation sur la liste électorale, doit être formée avant le 4 février minu